

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-47
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 601, TEL QU'AMENDÉ
(Ajout d'usage commercial dans la zone C-278 - Intersection du boulevard du
Curé-Labelle et de la rue Mozart)**

LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 601 EST AMENDÉ DE FAÇON À :

1. Ajouter les usages « épicerie » et « marché d'alimentation » comme usages autorisés dans la zone C-278;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la ville de Prévost et de ses résidents de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée de consultation publique sera tenue le mardi 1^{er} août 2017, à 19h00 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue le 10 juillet 2017, en vertu de la résolution no 21763-07-17;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme Brigitte Paquette
Appuyé par Mme Danielle Léger

ET IL EST RÉSOLU QUE le premier projet de règlement portant le numéro 601-47, intitulé : « Amendement au règlement zonage no 601, tel qu'amendé (Ajout d'usage commercial dans la zone C-278 - Intersection du boulevard du Curé-Labelle et de la rue Mozart) » soit et est adopté, ledit règlement se lisant comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

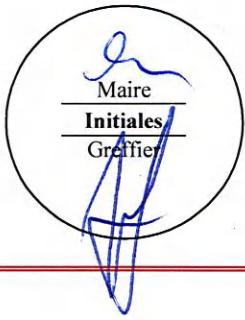
ARTICLE 2

L'annexe 2 intitulée « Grille des spécifications » de la zone C-278 est modifiée par le retrait, dans la case USAGE(S) spécifiquement autorisé(s), du texte « (à l'exception des épiceries et marchés d'alimentation) ».

Le tout tel que montré à l'annexe « A » jointe au présent pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Livre des Règlements de la Ville de Prévost

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2017.

Germain Richer
Maire

Me Laurent Laberge, avocat O.M.A.
Greffier

Avis de motion :	(21763-07-17)	10 juillet 2017
Adoption du projet de règlement :	(21762-07-17)	10 juillet 2017
Avis public l'assemblée de consultation :		20 juillet 2017
Tenue de l'assemblée de consultation :		1 ^{er} août 2017
Adoption du règlement :		
Approbation par la MRC :		
Entrée en vigueur :		

